



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 98435

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le décret d'application relatif au sport sur ordonnance. En effet, les associations d'accompagnement de ce type de dispositifs craignent que les séances d'activités physiques à destination des personnes en situation de pathologies chroniques ne soient pas pleinement prises en charge par l'assurance maladie, et ne soient donc pas assurées d'un remboursement complet. Or, si les séances d'activités physiques sont conçues comme un complément de traitement ou un traitement à part entière, ces séances relèvent du périmètre d'action de l'assurance maladie. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui communiquer ses intentions quant au contenu des décrets d'application relatifs au sport sur ordonnance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98435

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2016](#), page 7180

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)